

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF

Kigali, le 30 - 9 - 1977

N° 13/06/09/ 1.211 /77

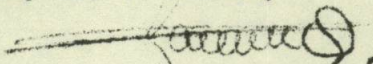
Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de Vous faire parvenir
en annexe de la présente, le compte-rendu des travaux de la
réunion du Conseil Scientifique Consultatif pour les problèmes
socio-démographiques tenue le 28 juillet 1977.

En Vous en souhaitant bonne réception,
je Vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Président,
l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre des Affaires Sociales
et du Mouvement Coopératif
Dr. Cl. KAMILINDI.-



Copie pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.
KIGALI
- Monsieur le Ministre (TOUS)
KIGALI
- Membre du C.S.C. (TOUS)

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
CONSULTATIF POUR LES PROBLEMES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES
28 juillet 1977.-

Le Conseil Scientifique Consultatif pour les problèmes socio-démographiques a tenu sa 8^{ème} séance de travail le 28 juillet 1977 à 9 heures sous la présidence de Madame HADIMANA NYIRASAFARI Gaudence, Présidente dudit Conseil.

Etaient présents :

- Monsieur GAHAMANYI Léopold, Secrétaire Général au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage,
- Monsieur NIYIBIZI Silas, Secrétaire Général au Ministère de la Jeunesse,
- Monsieur GASHEGU Dismas, Secrétaire Général au Ministère de l'Education Nationale, Représenté,
- Monsieur NTIGULIRWA Benoît, Directeur Général au Ministère des Finances et de l'Economie,
- Monsieur NTIGURA Jean, Directeur Général au Ministère de l'Education Nationale,
- Monsieur Amri SUED, Directeur Général à la Présidence, excusé,
- Monsieur MUYANGO Claver, Directeur Général au Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif,
- Monsieur GATANAZI Athanase, Directeur Général au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération,
- Docteur HAKIZIMANA Cyprien, Médecin à Ruhengeri,
- Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse, Directeur au Ministère du Plan, Représenté,
- Madame NDARUHUTSE Scolastique, C/O Ministère de l'Education Nationale,
- Madame NGRNYIRA Victoire, C/O DRINFOR,
- Mademoiselle NDAYAMBAJE Stéphanie, C/O Ministère de la Santé Publique,
- Monsieur l'Abbé MASSION, Représentant de l'Eglise catholique ;
- Pasteur NSHAMIHIGO Augustin, représentant de l'Eglise anglicane
- Pasteur NZAHUMUNYURWA Aron, représentant de l'Eglise Adventiste.

Etaient absents :

- Le Docteur BUTERA Sixte, Secrétaire Général au Ministère de la Santé Publique, excusé ;
- Monsieur HABARUSHAKA Claudien, Secrétaire Général au Ministère de l'Intérieur,
- Monsieur NZABANDORA André, Directeur Général au Ministère des Finances et de l'Economie, excusé ;

- Monsieur AKINGENEYE Emmanuel, Médecin, Chef des services de santé de l'Armée Rwandaise, excusé,
- Monsieur NKUNDABUNGA François, Chef de Division au Ministère du Plan,
- Madame UWIMANA Salama, Laborantine au Centre Hospitalier de Kigali, excusée,
- Soeur Isidore née NYAMUJA Lucie, C/O Centre Hospitalier de Kigali, excusée,
- Pasteur TWAGIRAYESU Michel, représentant de l'Eglise Presbytérienne.

On note également la présence de Madame HAKIZIMANA Immaculée, assistante sociale à l'hôpital de Ruhengeri, invitée du C.S.C. et qui a fait un exposé sur "l'étude des problèmes sociaux causés par l'explosion démographique dans notre pays".

OUVERTURE DE LA REUNION

La Présidente de la réunion remercie les membres présents et rappelle que la présente réunion avait été convoquée et reportée trois fois suite à l'indisponibilité de plusieurs membres du conseil. Elle a encouragé le conseil pour que les questions inscrites à l'ordre du jour soient bien étudiées et qu'on arrive à des solutions concrètes.

Elle a enchaîné en précisant que le deuxième point de l'ordre du jour concernant les informations sur les négociations relatives à la migration des rwandais en Tanzanie ne pouvait être discuté car Madame AKIMANA Claudia qui devait l'exposer était en congé en Europe. Néanmoins, elle a invité Monsieur GATANAZI Athanase à en parler en quelques mots au conseil.

ORDRE DU JOUR :

- Exposé sur le thème "Migration" par GATANAZI Athanase, Directeur Général au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération. Le Conseil était invité à cerner l'impact de cette solution sur les problèmes démographiques au Rwanda.
- Etudes des problèmes sociaux causés par l'explosion démographique dans notre pays par Madame HAKIZIMANA Immaculée.
- Examen des solutions rwandaises relatives à l'espacement des naissances par le Docteur HAKIZIMANA Cyprien.

Les textes de ces trois exposés sont annexés au présent compte-rendu.

DEBATSI. Informations générales

- Avant la discussion des points annoncés à l'ordre du jour, un membre demande si le Gouvernement a donné suite au projet élaboré par le Conseil lors de sa dernière réunion, il s'agit notamment du projet sur la politique démographique.
- La question démographique a été retenue par le Conseil du Gouvernement et nous avons constaté avec satisfaction que le Plan quinquennal a respecté les propositions faites par le Conseil et ce sujet fait partie des principales réformes à entreprendre dans le cadre du plan, notamment le point relatif à la sensibilisation de la population. Il reste à savoir quand et par qui cela va se faire. D'autre part, nous avons contacté les organismes de financement tels que l'IPPF, le CRDI du Canada et le Pathfinder Fund auxquels nous avons soumis le projet et nous avons eu des réponses favorables à l'avancement de nos travaux. La seule chose qui nous reste c'est de nous organiser et trouver assez de personnel pour la planification familiale. Les pourparlers sont en cours pour l'obtention des bourses pour un voyage d'étude au Sénégal, en Tunisie et au Kenya en faveur d'un groupe de fonctionnaires médico-sociaux et des bourses d'études en France, Ile Maurice pour le personnel qui sera appelé à mener la campagne de sensibilisation dans les hôpitaux et les centres de santé.
- Un autre point concernant la position du Chef de l'Etat à ce sujet relatif à la sensibilisation de la population en respectant la mentalité rwandaise, il a été demandé au Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif d'examiner dans le contexte rwandais comment se résoud ce problème traditionnelle-ment et comment l'entendent les couples d'aujourd'hui. Des démarches ont été faites par le Secrétariat Permanent sur cette question. Nous avons demandé l'opinion de Monseigneur BIGIRUMWAMI sur la mentalité rwandaise sur l'espacement des naissances. C'est aussi dans le cadre des méthodes traditionnelles que se situe l'exposé du Docteur HAKIZIMANA. Il nous parlera aussi du Séminaire auquel il vient de participer en Colombie et qui avait pour objet ces méthodes traditionnelles de planning familial.

- Un membre remercie la Présidente de ces éclaircissements et ajoute que beaucoup se demandaient quelle était la position des hautes autorités en ce qui concerne les travaux du Conseil. Il constate avec regret l'absence de référence aux travaux du Conseil dans toutes les déclarations faites dans le cadre de la politique démographique nationale et pense que l'opinion publique devrait être informée de ces travaux.
- Le Conseil est unanime pour constater cette lacune et se demande s'il y a un seul conseil ou plusieurs qu'il faudrait par conséquent lever cet équivoque.

II. Exposé de Monsieur GATANAZI A. sur le thème "Migration"

- Après avoir fait le tour d'horizon sur le sujet en soulignant les motivations et les conséquences des migrations, la Présidente remercie le conférencier des informations exhaustives et approfondies apportées au C.S.C. et invite les membres à centrer les discussions sur l'impact des mouvements migratoires vers les pays limitrophes sur les problèmes socio-démographiques du pays.
- Pour avoir une vue d'ensemble du problème, le conseil estime qu'il faudrait aussi écouter l'état des négociations avec la Tanzanie relatives à la migration des rwandais dans ce pays.
- Monsieur GATANAZI juge utile de donner des informations sur les négociations avec le Gabon et la Tanzanie et précise que le Chef de l'Etat a rencontré ses Collègues Gabonais et Tanzanien et qu'ils ont traité ensemble du problème démographique qui menace le Rwanda.

En ce qui concerne le Gabon, celui-ci est prêt à recevoir des cadres spécialisés rwandais qui oeuvreraient dans ses entreprises. Le Rwanda devra alors faire une liste qu'il enverrait au patronat gabonais pour la sélection des candidats.

Le Burundi a déjà envoyé un 1er groupe.

Concernant la Tanzanie et spécialement lors de la rencontre de Mwanza, la Tanzanie est d'accord d'accueillir des rwandais.

En août 1977 la Tanzanie procédera à l'identification de la zone d'implantation et invitera ensuite le Rwanda à visiter cette zone et déterminer sa viabilité.

Les deux pays restent à se mettre d'accord sur le problème de transport et d'installation.

- Combien de rwandais faudrait-il transplanter pour que le pays soit à l'abri de l'étouffement ?
- Il est difficile de fixer les chiffres car plusieurs facteurs entrent en considération, notamment des conditions économiques et l'état de nos relations avec les voisins.
La notion de la surpeuplation étant une notion vague ceci dépend du degré de développement économique interne.
La décongestion devrait se faire dans les proportions de 40 %.
- Il y a la situation des pays voisins qui refusent des emplois aux non nationaux. Y a-t-il une politique des autorités rwandaises pour que les réfugiés reviennent ?
- Vu la situation actuelle, on doit les encourager dans la mesure du possible à s'installer, mais si on les refoule pour des raisons politiques le gouvernement sera obligé de les accueillir.
- Dans les négociations, les partenaires imposent des conditions, le Gabon veut la main d'oeuvre qualifiée et la Tanzanie choisira le lieu d'implantation des rwandais. Est-ce que le Rwanda accepte de se soumettre à ces conditions ?
- Nous sommes demandeurs ou nous acceptons les conditions ou nous n'acceptons pas.
- Dans le cadre de la Communauté Economique des pays des grands lacs, le fait de la libre circulation de la population résoud-il le problème démographique ?
- Oui et non, dans le cadre de la CEPGL, les migrations sont conditionnées par la situation économique. Au Zaïre par exemple, si on ne peut pas remonter l'économie dans la région du Kivu, il n'y aurait pas lieu d'y envoyer des rwandais.
- Pour les migrations politiques, avez-vous fait dans votre études quelques conclusions ou quelques prévisions ?
- Il y a toujours eu des réfugiés politiques ; même du temps de la monarchie lorsqu'il y avait changement de dynastie ou de clans au sein de la dynastie.
Après, c'était la révolution de 1958. Ces événements étant susceptibles de se répéter il est impossible de faire des prévisions, cela entraînerait à faire des prévisions politiques, ce qui n'est pas facile.
- Dans votre étude, avez-vous abordé l'impact des migrations internes ?

- La question des migrations internes est difficile car on en trouve partout, je suis en train de continuer cette étude, je ne peux pas donner des résultats qui ne sont pas encore achevés.
- On voit sur la carte du Rwanda qu'il y a encore des espaces inhabités, est-ce que l'occupation de ces espaces ne peut pas aider à solutionner le problème de la congestion démographique ?
- Il est possible de décongestionner certaines régions par d'autres mais cette solution n'est pas économiquement et politiquement rentable.
C'est une solution sans issue car elle n'est valable que pour un certain temps. Il est plutôt mieux indiqué d'exploiter rationnellement ces régions pour l'amélioration du niveau économique.
- A la question de savoir s'il y a des démarches entreprises pour l'utilisation des terres disponibles, Monsieur Gahamanyi répond qu'ils ont commencé par le système de regroupement de l'habitat en créant des villages dans des endroits libres mais que ce système s'avère extrêmement coûteux dans les endroits habités car il faudrait alors déplacer toutes les infrastructures déjà existantes.
Dans tous les cas, ^{a-t-il ajouté} il n'y a pas moyen de décongestionner le pays uniquement par le secteur agricole, il faudrait compter sur le secteur industriel.
- La Présidente demande au conférencier de résumer à l'intention du Conseil les grands points à retenir en tant que solution au problème démographique.
- Ce que j'aurais à conseiller est très difficile. Le Gouvernement a déjà commencé, il faut laisser tenter l'expérience et c'est par cette expérience que le pays pourra envisager des mesures. Scientifiquement parlant, la migration n'aura pas d'impact sur la situation démographique d'ici 50 ans.
Le simple fait des migrations ne pourra pas décongestionner le pays, c'est pour cela que cette mesure doit être combinée avec plusieurs autres.
La solution se trouve par conséquent à l'intérieur par des mesures d'ordre économique et notamment le développement industriel, la restructuration en milieu rural, des mesures visant à la réduction du taux de prolifération démographique.
- Un membre informe le conseil que de tous les jeunes interrogés, on voit qu'il y a certaines conditions dont il ne faudrait pas perdre de vue : ils exigent qu'il y ait d'abord une infrastructure de base (maison...) et qu'il faudrait une certaine garantie morale selon laquelle ils ne seront pas chassés ou massacrés au bout d'un certain moment.

- Le conseil recommande que le pays s'assure d'abord de certaines garanties pour des gens qui partent, que les départs se fassent par groupes et l'installation définitive et que les intéressés en soient préalablement informés au départ sans cela la mesure ne serait pas à tenter.

III. Exposé de Madame HAKIZIMANA Immaculée "Etudes des problèmes sociaux causés par l'explosion démographique de notre pays".-

- L'oratrice a insisté sur la pauvreté (manque de terres et de travail rémunérateur, faible rendement agricole) qui joue un grand rôle dans l'insuffisance de la nutrition de la population et dont les conséquences se répercutent sur la majeure partie de la population à savoir :
 - + la malnutrition tant qualitative que quantitative ; source des maladies carencielles ;
 - + l'exode rural ; cette migration non programmée des gens de niveau d'instruction faible aboutit au banditisme et à la prostitution. C'est ce dernier point qui constitue en quelque sorte un problème d'actualité qu'elle a développé en évoquant des raisons et des conséquences ;
 - + le conseil invite le docteur HAKIZIMANA à poursuivre avec son exposé pour une discussion d'ensemble.

IV. Exposé du Docteur HAKIZIMANA Cyprien "Examen des solutions rwandaises relatives à l'espacement des naissances".-

L'orateur a fait un aperçu théorique sur les méthodes naturelles possibles qu'aurait peut-être employées la société rwandaise en se référant aux coutumes d'autres sociétés faute d'aucune référence scientifique sur des solutions rwandaises relatives à l'espacement des naissances.

Dans les différents procédés adoptés par les sociétés antiques et primitives on retient pour le Rwanda, les tabous durant les règles, la grossesse et l'allaitement, l'abstinence périodique et le célibat religieux.

Il a souligné que ces techniques ont été perturbées par le christianisme européen qui a découragé toute relation sexuelle extérieure au couple légitime en encourageant le célibat consacré et que le désir de maîtriser la vie est de plus en plus répandu dans le monde européen mais interprété comme égoïste dans notre pays ; qu'il ne lui est donné aucune réponse éducative précise.

Il a conclu que ce n'est qu'une fois la société rwandaise actuelle libérée des anciennes contraintes élaborées par les sociétés à la limite de la survie qu'elle peut évoluer en approfondissant ses réponses aux questions de l'homme et de la mort et que les découvertes scientifiques peuvent prendre leur place dans un projet éducatif et complet.

Discussions

- A propos de l'exposé de Madame HAKIZIMANA, quelle est l'action envisagée par le Centre de Formation Nutritionnelle de Ruhengeri (CFNR) pour parer à la malnutrition ?
- L'école qui a commencé en 1963 est une école des parents qui apprennent à lutter contre la malnutrition avec des produits nationaux. Malheureusement on se heurte à un handicap non seulement de l'ignorance et de la pauvreté causée par le manque de terres riches mais aussi de la négligence car on constate que beaucoup de femmes ne font pas d'efforts pour se conformer à cette éducation.
- Quel est le système de décentralisation de ce service ?
- Le problème est généralisé surtout à cause de la carence alimentaire, les centres nutritionnels se préoccupent de la sensibilisation des parents en vue d'assurer une alimentation équilibrée de leurs enfants.
Ces centres sont répandus sur tout le territoire, il y en a actuellement 70 mais inégalement réparties ; on en trouve beaucoup à Ruhengeri, Butare et Gitarama.
- Si j'ai bien compris l'exposé du Docteur HAKIZIMANA, il a souligné que dans la tradition rwandaise, la régulation des naissances se faisait de manière empirique mais qu'elle n'avait jamais fait l'objet d'une réflexion ordonnée.
Aujourd'hui, on est tenté de continuer à faire comme par le passé et de ne pas se poser le problème d'une explosion démographique qui n'existait pas dans le passé.
Cette attitude n'est plus possible. Il faut faire quelque chose pour pallier les inconvénients de l'explosion démographique. Il semble que deux tâches attendent les responsables :
 - 1- Sensibiliser la population à la parenté responsable ;
 - 2- Lui proposer des moyens d'exercer cette responsabilité.
 Ce sont les deux tâches qu'a indiquées le Chef de l'Etat dans sa conférence de presse du 21 juin 1977 aux journalistes allemands ; je cite : "Une autre priorité de ce plan est la planification de la population.

Nous ne voulons pas encore avancer des théories qui sont le plus souvent importées et qui, d'ailleurs, à l'extérieur sont encore au stade expérimental. Nous visons deux points : informer la population car comme ce sont les rwandais qui produisent ces enfants, il faut qu'ils comprennent qu'on peut ne pas avoir un enfant lorsqu'on ne le désire pas ; et n'importe quelle théorie que vous apporterez, comme elle sera appliquée par le peuple, il faudrait lui expliquer les dangers d'une démographie galopante les dangers de produire des enfants que vous ne pouvez nourrir, il faut d'abord qu'il soit conscient ; c'est la première étape d'espacement des naissances.

Il faudrait que lorsque les familles auront pris conscience du problème, qu'elles puissent se présenter bénévolement chez les médecins, chez les sociologues, chez les responsables des services sociaux pour demander des conseils, faire prendre des mesures pour éventuellement espacer les naissances".

Répondant à l'affirmation selon laquelle la planification familiale au Rwanda sera difficile parce que le Rwanda est un pays très catholique, le Chef de l'Etat a dit que l'Eglise catholique n'est pas contre cette planification : "Il y a eu des directives venant du responsable de l'Eglise catholique qui prônent la paternité responsable".

"Je ne pense pas que le fait que nous soyons en majorité catholiques constitue un handicap, ce que nous refusons c'est d'importer sans préparation les théories qui viennent de l'extérieur, qui d'ailleurs sont encore au stade d'expérimentation.

Pendant qu'on met au point des mesures contraceptives, nous préparerons la population à recevoir la méthode que nous aurons estimée la meilleure compte tenu de notre mentalité", compte tenu aussi du fait que nous sommes en majorité catholiques, a-t-il poursuivi, fin de citation.

Pourquoi n'entreprendrait-on pas immédiatement la première étape, à savoir l'éducation à la parenté responsable, sans attendre qu'on se soit prononcé sur les méthodes de régulation des naissances à proposer ?

Ceci ne veut pas dire qu'il n'est pas urgent de choisir les méthodes à proposer. Le dernier paragraphe de la conférence de presse indique une orientation pour la recherche.

Là aussi il y a urgence à faire avancer le travail.

Dans les lieux de conscientisation à la parenté responsable, il est évident que les intéressés poseront la question du "comment".

Si nous n'avons aucune réponse à leur donner, ils nous traiteront à bon droit d'hypocrites.

- Nous sommes préoccupés par ce problème mais nous avons peur qu'après la sensibilisation, les couples n'aient pas d'endroits où ils pourraient demander conseil et ils seraient frustrés. Pour avoir une politique de sensibilisation, il faudrait avoir des centres ambryonnaires tenus par des responsables capables.

A mon avis et cela a été déjà dit au conseil il faudrait la formation du personnel compétent et motivé et créer ensuite des centres de sensibilisation.

- Que voulez-vous faire sans l'accord des autorités ?

- Traditionnellement, avoir beaucoup d'enfants constituait un avantage social de façon qu'on devait voir un sorcier pour en avoir plus. Maintenant, c'est l'inverse et il est à craindre que le même sorcier n'agirait pas à la place du médecin pour empêcher d'avoir d'enfants. Il y a par conséquent un risque de substitution qui occasionnerait la consommation de médicaments incontestables qui peuvent avoir des conséquences graves.

Il faudrait pouvoir orienter les gens vers un spécialiste sinon on risque d'aboutir à cette substitution.

- Il faut que le Gouvernement nous dise la suite réservée aux rapports déjà présentés par le conseil pour lui permettre d'avancer ses travaux étant donné que nous sommes obligés de revenir sur des points déjà étudiés.

Il faudrait dépasser ce stade et pouvoir travailler concrètement par une meilleure orientation des recherches.

- Le manque de décision empêche le conseil d'élargir ses moyens d'expérimentation de façon à pouvoir juger scientifiquement les problèmes.

- La question a été discutée lors des deux dernières réunions du conseil et les autorités en ont pris connaissance. Il n'y a pas eu de réponse et la difficulté demeure. Bon nombre de projets ont été soumis mais il n'y a eu aucune réaction à l'heure actuelle alors que l'exécution de tous ces projets exige le feu vert des autorités.

Compte tenu de l'interview précitée, il faudrait déjà commencer par l'information de la population.

- On peut donner l'explication sur un éventail de méthodes certaines traditionnellement utilisées au Rwanda ou nouvelles.

- On ne peut pas expliquer ces méthodes à la population sans disposer de moyens matériels pratiques, d'où la nécessité d'avoir des centres d'expérimentation permettant d'approfondir des investigations et dégager des solutions en conséquence ;
- La Présidente invite le conseil à revenir sur l'exposé de Madame HAKIZIMANA ;
- Les mesures répressives et autres mesures administratives appliquées à ce jour ne sont d'aucun effet pour enrayer ce fléau car ce ne sont pas de vraies prostituées qu'on prend puisque celles-ci sont protégées, mais les filles qui n'ont personne pour s'occuper d'elles, même celles qui parviennent à être conduites dans les centres de rééducation les quittent aussitôt. De même, le fait de les renvoyer sur les collines pose des problèmes sociaux graves ;
- Celles qui ont des personnes influentes les font revenir. Même si on fait des rafles, il y aura qui viendront des collines. Les mesures sont inefficaces car les intéressées se renouvellent chaque année. C'est un cercle vicieux.
- Ces mesures sont hâtives car avant de lutter contre la prostitution, il faut d'abord la définir, séparer la prostitution du concubinage et la mère célibataire. Délimiter les problèmes y relatifs et essayer d'étudier les causes lointaines et prochaines qui se rapportent à la situation socio-économique du pays; arrêter des mesures contre les proxenettes car les filles sont punies et non des responsables, il faut qu'il y ait une procédure de législation de certains cas, etc...
- On remarque qu'il n'y a aucune mesure prise à l'encontre des hommes qui détournent les petites filles venant des campagnes;
- Dans la loi sur ces centres de rééducation, on trouve aussi bien des filles de 14 ans et de 30 ans. Or ce n'est pas à 30 ans qu'on apprend la morale.

Conclusions

Avant de lever la séance, le conseil a fait des recommandations suivantes :

En ce qui concerne les migrations :

- le Gouvernement devrait s'assurer de certaines garanties en faveur des gens qui partent ;

- le Gouvernement doit informer les gens intéressés sur toutes les conditions les concernant ;
- Etant donné que les migrations ne constituent pas la solution à la situation démographique de notre pays, cette mesure doit être combinée avec d'autres mesures d'ordre économique telles entre autres le développement industriel, la restructuration en milieu rural ainsi que des mesures visant à la réduction du taux d'accroissement démographique.

En ce qui concerne la prostitution :

- il faut d'abord chercher les causes et s'attaquer à ces causes ;
- il y aurait par ailleurs moyen ^{de réglementer} ~~de organiser~~ la prostitution comme dans d'autres pays.

Concernant la planification familiale, le Conseil charge la Présidente de faire toutes les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes pour qu'une suite appropriée soit donnée aux rapports ^{autérieurs} du Conseil et d'en informer le résultat à celui-ci.

Le Conseil a clos ses travaux à 17 heures 30.-

Motivations de l'émigration interne. :

- Soustraction à l'avidité des chefs coutumiers du régime féodal
- S'échapper aux travaux forcés du régime colonial.
- Malaise économique, famines ou calamités naturelles
- Se faire un peu d'argent.

b.1: Émigration de la main-d'œuvre.

- Vers le Zaïre : recrutés pour les grandes sociétés industrielles, concessions agricoles et minières du Zaïre, peu après que la Belgique eut reçu le mandat de gouverner le Rwanda.

Les travailleurs recrutés étaient obligés d'abandonner leurs biens ainsi que leurs avantages, coupés de leur milieu traditionnel.

- Vers l'Afrique de l'Est:

Née sous l'occupation allemande.

- La situation meilleure dans cette partie de l'Afrique qu'au Rwanda.
- Émigration dirigée d'abord vers le Tanganyika puis vers l'Uganda
- Surtout des émigrants saisonniers spontanés.
- conditions de travail acceptables et rapatriement des malades et invalides.
- Émigration rurale.

Aspect quantitatif des deux courants

En 1948, il y avait 289.051 rwandais en Uganda et cette population sera estimée au 31 décembre 1970 et en lui appliquant le taux d'accroissement de 3,2%, à 497.533.

La moyenne annuelle des populations vers l'Est est de 15.674 personnes, celle vers le Zaïre est de 5.178 personnes.

Au 31 décembre 1970, la population totale des rwandais émigrés dans la région des grands lacs s'estime à 2.080.000 personnes, dont 1.356.000 au Zaïre, 569.000 en Uganda, 93.000 en Tanzanie et 62.000 au Burundi.

Il y avait donc au début de l'année 1971 environ 2.100.000 rwandais à l'étranger soit 56% de la population actuelle.

Les causes principales du type de migration des populations rwandaises dans les pays de la région des grands lacs étaient surtout dues à la chute brutale de la féodalité et les luttes ethniques qui l'accompagnent.

Bref aperçu sur l'exode des réfugiés politiques vers

les pays voisins

La révolution sociale de 1959 a provoqué l'exode massif des réfugiés politiques vers les pays limitrophes.

Ce type de migration que l'on peut appeler Migration Politique présente

trois formes de mouvements:

1. Déplacements internes des réfugiés au Rwanda
2. Émigration et installation des réfugiés à l'étranger.
3. Retour des réfugiés dans leurs régions d'origine.

L'émigration politique qui va de 1959 à 1964 comporte trois phases principales:

1. Phase de soulèvement populaire (1959 -1960)
2. Proclamation de la République, Référendum institutionnel et indépendance politique (1961-1962).
3. Retour en force des féodaux et réaction populaire (1963-1964).

Cette émigration politique a eu des conséquences positives surtout du point de vue économique:

1. La libération de quelques milliers d'hectares de terres qu'avaient les féodaux pour constituer des domaines pastoraux et leur distribution aux paysans.
2. La réduction du bétail permettant la récupération aux fins d'une exploitation agricole de certains pacages et pâturages.

Essai de décongestion rurale provoquée par l'émigration moderne.

Le Rwanda est un pays essentiellement agricole.

L'impact de l'émigration sur l'économie nationale se présente avant tout comme un impact sur le secteur agricole sous forme d'une décongestion rurale plus ou moins importante.

On peut affirmer que le phénomène migratoire, considéré dans son ensemble a été bénéfique.

Ce fait n'est pourtant pas senti par les populations, à cause des densités rurales qui, malgré la décongestion importante constatée, demeurent très élevées. D'ailleurs le taux d'accroissement exceptionnel de la population rend très précaires les bienfaits de toute décongestion mécanique des campagnes.

Etudes des problèmes sociaux causés par l'explosion
démographique dans notre pays.

Par Madame HAKIRIMANA Immaculée

Introduction.

On m'a demandé de parler des études des problèmes sociaux causés par l'explosion démographique au Rwanda.

Quand on parle d'une étude, on sous-entend l'application d'esprit pour approfondir les connaissances, dans un domaine donné. Dans toute situation évolutive, il y a le côté statique et le côté dynamique; c'est ces deux faces qu'il faut disséquer pour parler réellement d'une étude. N'ayant pas fait ce travail au préalable je ne puis pas dire que je vais vous entretenir d'une étude sur un point bien précis.

Ne soyez donc pas trop déçus si je ne vous donne qu'un point de vue global et très personnel.

Situation démographique au Rwanda.

Tous ici présents, vous connaissez mieux que moi que le Rwanda est un des pays d'Afrique où le taux d'accroissement naturel, obtenu par la différence entre les taux de natalité et les taux de mortalité, reste le plus élevé dans l'ordre de 3 à 3,5% en 1975.

Si les données économiques et démographiques du Rwanda restent inchangées, le pays risque de tomber dans une asphyxie dans un avenir proche.

L'accroissement rapide d'une population, non accompagné d'un accroissement économique égale si pas supérieure, peut engendrer des problèmes socio-économiques graves.

Le Rwanda est un des pays souffrant déjà de ces problèmes socio-économiques dus à un accroissement rapide de sa population.

Ces problèmes ont entre eux des connexions très étroites de telle façon qu'il est difficile de les étudier indépendamment les uns des autres.

Certaines de ces implications socio-économiques sont : l'accroissement insuffisant du revenu par habitant, le lourd fardeau des enfants à charge pour la population active, la pression de la population sur les terres et les problèmes éducatifs.

Le revenu insuffisant ne permet pas à la population de faire l'épargne et freine l'élévation du niveau de vie.

En ce qui concerne la charge des enfants supportés par des adultes; la situation actuelle fait qu'il y a plus de consommateurs que des producteurs. Cette équation négative produit des insatisfactions dans tous les domaines notamment dans le domaine agricole.

L'agriculture se pratique sur des terres déjà morcellées et en voie de destruction pure et simple, avec comme conséquence le rendement décroissant des cultures causant ainsi la pénurie de denrées alimentaires, d'où la malnutrition qualitative et quantitative (le kwashiorkor, le marasme, et tous les stades intermédiaires) rencontrés dans notre pays.

Une petite enquête sur l'état nutritionnel des enfants de 0 à 6 ans a été réalisée en décembre 1976, par les stagiaires du C.F.N.R. (Centre de Formation en Nutrition de Ruhengeri) dans quelques cellules de 5 secteurs de la Commune Kigombe avec un échantillonnage représentant 6% du nombre total des enfants de la Commune. Le résultat de cette enquête montre que la situation est alarmante; puisque presque la moitié des enfants 47,6% présentent un poids insuffisant. Or, le premier centre nutritionnel pilote du pays s'est installé à Ruhengeri en 1963 et s'est toujours préoccupé de l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants de la Commune de Kigombe ainsi que les communes environnantes.

D'après les observations, cette insuffisance de poids semblerait être provoquée par l'ignorance, la négligence, et la pauvreté.

Bien que la pauvreté ne soit pas la cause unique de la malnutrition, il faut reconnaître qu'elle joue une grande influence sur l'état nutritionnel de la population.

Cette pauvreté serait due entre autres à l'insuffisance de terres, au manque de travail rémunératif, et au faible rendement agricole.

Selon les résultats de l'enquête, la période de malnutrition en rapport avec le poids commence à partir du 6e mois et la prédominance de malnutrition se situe entre 1 an et 4 ans.

L'insuffisance des terres impose des exploitations trop petites pour être rentables. Les résultats en sont le sous-emploi et le chômage qui débouchent sur l'exode des gens des zones rurales vers les zones urbaines.

Cette migration est causée par le fait que la ville offre toujours un espoir de trouver les meilleures possibilités en matière d'éducation, de meilleurs emplois et des soins sanitaires, alors que le milieu rural n'offre que peu de chances de sortir d'une vie faite de pauvreté, d'ennui et de dur labeur, pour des faibles compensations.

Suite à cette migration non programmée, les problèmes d'apport alimentaire, des logements, des services sanitaires et sociaux se posent avec acuité.

La majorité des femmes qui émigrent vers les villes accompagnent leurs maris ou cherchent du travail.

La plupart des femmes rwandaises étant de niveau d'instruction très faible, une fois émigrées en ville, elles ont des difficul-

EXAMEN DES SOLUTIONS RWANDAISES RELATIVES A L'ESPACEMENT DES
NAISSANCES.

par Dr. Cyprien HAKIZIMANA - C.S.C. 28/07/1977.

Il semble que les familles rwandaises ancestrales n'aient envisagé jusqu'à ce jour un moyen quelconque dans le but d'espacer les naissances. La séparation momentanée des conjoints était plutôt liée à certains taboux secrets pendant les périodes où la femme était considérée comme impure. C'était le cas au moment où la femme avait la menstruation ou quand elle allaitait.

Par ailleurs aucune étude à ma connaissance ne signale que les familles rwandaises se sont préoccupées de la maîtrise de la fécondité. Les épidémies, les famines et les guerres tribales décimaient une grande partie de la population, ce qui poussait les familles à avoir autant d'enfants possibles pour lutter contre la mort foisonnante.

Il est possible que la société rwandaise primitive, comme toutes les sociétés du monde, ait eu recours aux moyens volontaires de maîtrise de la sexualité, du plus radical au plus raffiné, c'est-à-dire depuis l'abstention pure et simple de tout rapport sexuel, en passant par l'union interrompue, laquelle, vue sous un certain angle suppose dans certains cas un désir de maîtrise, le mariage tardif et l'union réservée jusqu'à l'abstinence périodique.

Il est vraisemblable que la société rwandaise antique stimulait la fécondité naturelle, à cause d'une forte mortalité due à un état sanitaire déplorable, aux épidémies irrépressibles tuant des milliers de personnes, sans compter des guerres civiles ou tribales. Il est bien connu que toute période de paix faisant augmenter la population provoque inévitablement un excédent démographique par rapport aux ressources disponibles. Il en résulte des famines qui réduisent le nombre des hommes; ceux qui survivent peuvent consommer plus, mais leur fécondité augmentant, réapparaissent alors misères et famines.

J'ignore si la société rwandaise, comme dans la société chinoise antique, ait envisagé la maîtrise de la sexualité au service du bonheur des femmes, de la santé des hommes et de l'expansion démographique. En réalité, on peut considérer que la polygamie conjuguée aux interdits sexuels était le seul moyen valable pour espacer les naissances et pour protéger la santé des mères. Dans la réalité, en effet, la polygamie est un moyen bien connu chez les démographes modernes pour limiter les naissances, même lorsque les milieux populaires sont condamnés à la monogamie, faute de femmes.

Nous ne pouvons pas oublier l'importance des taboux sexuels, forme primitive de maîtrise par l'interdiction absolue des rapports lors des règles, de la grossesse ou de l'allaitement. Toutes les sociétés antiques et primitives les ont promulguées et appliquées soit par une

vision matérialiste de la pureté soit par peur de provoquer des fausses couches ou la naissance des monstres. Au Congo toute relation est interdite depuis l'accouchement jusqu'à ce que l'enfant marche. Cette interdiction explique bien dans le Rwanda ancien la phase de stérilité consécutive à l'allaitement et qu'elle était sinon utilisée pour espacer les naissances sur trois ans, du moins admise comme conséquence normale.

La société rwandaise antique a connu, il me semble, l'exaltation de la sexualité plutôt que le refus absolu. Depuis l'introduction de l'Eglise Catholique il est apparu une voie de maîtrise de la sexualité qui est le louange du célibat. En fait le christianisme propose un double idéal de maîtrise sexuelle: la famille conjugale et le célibat sacerdotal suivi par la création des couvents. L'introduction du christianisme a opéré des changements dans la société rwandaise: suppression de la polygamie, disparition de la famille large de l'infanticide, de l'avortement, du concubinage, etc...

L'influence du christianisme prônant le célibat définitif n'a pas tardé à bouleverser les mentalités et les conditions sociales et économiques. La cause la plus déterminante du changement devient l'insistance sur l'amour. La passion dangereuse et irrépressible est enfermée dans le mariage par les protestants qui ont supprimé un célibat qu'ils estiment impossible. L'amour conjugal est chez les protestants un devoir. Les catholiques eux insistent tout particulièrement sur, outre l'amour entre conjoints dont on se méfie encore par peur qu'il soit excessif, les liens affectifs entre parents et enfants. Ces changements exaltant l'amour conjugal et les liens affectifs entre parents et enfants et condamnant les tabous sexuels et la polygamie ont fortement contribué au raccourcissement de la stérilité due à l'allaitement et sont à la base d'une hyperfécondité relative et de la surmortalité infantile.

Quand on fouille l'histoire, il semble que ce sont les femmes qui cherchent à imposer une limitation des naissances. Le respect pour le sexe dit faible va de pair avec l'amour pour l'enfant. Cet amour pour l'enfant pousse les femmes mariées dans d'autres sociétés à refuser le devoir conjugal (j'ignore si des cas similaires ont été retrouvés au Rwanda) parce que les méthodes utilisées telles le coït interrompu, l'émigration, le mariage tardif etc.. ne satisfaisaient pas l'équilibre du couple.

La société rwandaise prône jusqu'à ce jour une conception exclusivement biologique et populationniste du mariage propre aux anciennes sociétés menacées par des épidémies désormais en voie de disparition, toujours à la poursuite d'une survie qui maintenant paraît acquise. Notre société reste au stade de recherche de la licéité de telle ou telle méthode qui peut aider le couple à avoir les enfants qu'il peut élever

et éduquer. Elle reste au stade du permis des méthodes généralement admises par l'Eglise Catholique, par exemple l'abstinence périodique que défendit le théologien Lecompte en 1873 dont l'oeuvre fut confirmée en 1880. Ainsi s'expliquent que les Découvertes d'Ogino en 1924 et de Knous en 1929 aient été acceptées sur les mêmes bases en 1932. Cette nouvelle tradition fut définitivement fondée par Pie XII dans son célèbre discours de Novembre 1937.

Cette conception naturaliste qui se refuse de perturber l'ordre de la physiologie humaine pourrait être possible si une nouvelle mentalité n'était venue encourager et même exiger la recherche de moyens scientifiques de maîtrise sexuelle. A force d'insister sur le nécessaire amour dans le mariage, le choix mutuel du conjoint finit par triompher dans la société rwandaise sous l'influence du christianisme, donc sous l'influence du courant européen.

L'idéalisation de l'amour conjugal et du choix mutuel du conjoint n'ont été possibles que par la généralisation de l'instruction et donc l'acquisition d'un capital culturel permettant de minimiser les impératifs d'un capital matériel hérité et de plus en plus morcelé sous l'effet de lois égalitaires ne laissant de place qu'à l'expression du coeur. Il serait hypocrite d'oublier que notre société est soumise au fait indubitable que les comportements qui y sont apparus avec des siècles de retard se répandent avec rapidité, malgré que notre pays vient à peine de sortir de l'ancien régime démographique. Il est certain que l'éducation familiale à la maîtrise sexuelle existe, mais selon d'anciens modèles. Elle ne peut s'y développer que si plusieurs types de conditions réalisées historiquement, non selon le parler européen, mais suivant ses échecs et ses succès, sont réunis.

Dans notre pays, il est impossible de développer une atmosphère d'éducation à la maîtrise sexuelle lorsque règne soit le mysticisme sexuel, soit son contraire le puritanisme, chacun n'étant qu'un déséquilibre acquis au dépens de l'autre. L'existence de la polygamie ou même de ses séquelles, créent une disparité entre sexes et une limitation des naissances favorables aux hautes couches sociales, bien que non recherchée. Je reste convaincu que la maîtrise de la sexualité est possible au Rwanda car les famines et les épidémies ont disparu et, avec elles, la peur de manquer et l'angoisse de la mort subite. En Chine, ces dernières années, une campagne gouvernementale de restriction des naissances est interprétée comme un aveu d'impuissance devant un retour probable de ces catastrophes, et, dès lors, réapparaissent les vieux comportements populationnistes.

Toute éducation à la maîtrise sexuelle doit au Rwanda faire s'évanouir les fantasmes du passé, enfouis dans l'inconscient collectif. Les conditions positives en sont l'apparition et la généralisation de la famille conjugale. Deux autres points sont fondamentaux: la possi-

bilité de l'intimité amoureuse et le respect de l'enfant, faits qui exigent la mise au point des méthodes de maîtrise sexuelle acceptables et praticables englobant à la fois plaisir et procréation sans privilégier l'un ou l'autre.

Ceci nous ramène au rôle capital qu'ont joué les religions en ce domaine en bien ou en mal, et surtout à la conception qu'elles donnent à l'ascèse nécessaire. Si cette dernière est enseignée comme une pure privation et un sacrifice limitant, elle ne peut aboutir qu'aux révoltes et aux désordres qu'ont connus les pays industrialisés. L'entraînement à la maîtrise sexuelle ne peut réussir à équilibrer l'humanité que si les ^{religions} ré-pondent de manière épanouissante aux deux angoisses de l'homme: l'amour et la mort...

CONCLUSION

Dans cet aperçu sur des solutions rwandaises relatives à l'espacement des naissances, démunie d'aucune référence scientifique, j'ai essayé d'entrevoir théoriquement les méthodes naturelles possibles qu'a peut-être employée la société rwandaise en me référant aux coutumes d'autres sociétés. Dans les différents procédés adoptés par les sociétés antiques et primitives pour maîtriser la sexualité, nous pouvons retenir au Rwanda les tabous durant les règles et la grossesse, l'utilisation de la stérilité durant l'allaitement, l'abstinence périodique et le célibat religieux. Il ne m'est pas possible de prouver si ces techniques étaient orientées soit vers la recherche du plaisir, soit vers la suppression des naissances. Le christianisme européen a perturbé ces techniques en décourageant toute relation sexuelle extérieure au couple légitime et en encourageant le célibat consacré.

La disparition des famines et des épidémies firent reculer la mortalité, rendant périmées les processus populationnistes et insuffisante la maîtrise sexuelle. Le désir de maîtriser la vie est de plus en plus répandu dans le monde européen, mais interprété comme égoïste dans notre pays. Il ne lui est donnée aucune réponse éducative précise. Ce n'est qu'une fois la société rwandaise actuelle libérée des anciennes contraintes élaborées par des sociétés à la limite de la survie, elle peut évoluer en approfondissant ses réponses aux questions de l'homme sur l'amour et la mort, et que les Découvertes scientifiques peuvent prendre leur place dans un projet éducatif et complet.